

COMMUNIQUE DE PRESSE #Chiffre

Lyon, 23 juillet 2020

Le chiffre : 14,6 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^e trimestre 2020 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour les projets en faveur de l'eau [Focus : La protection et la gestion du milieu marin]

Au 2^{ème} trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **258 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2020 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **51 % des aides (7,5 M€)** sont attribués à l'amélioration de l'assainissement (5,7 M€) et de l'alimentation en eau potable (1,8 M€) des collectivités.
- **21 % des aides (3,1 M€)** vont à la réduction de la pollution agricole, essentiellement sous forme d'enveloppes déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP), pour le versement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir les changements de pratiques, dont la conversion à l'agriculture biologique sur des territoires prioritaires pour la restauration de la qualité de l'eau.
- **20 % des aides (3 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, avec 1,4 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 0,6 M€ pour préserver les zones humides et 0,8 M€ pour l'animation territoriale.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

DOUBS Réduction des rejets de pollution dans le Doubs dans la traversée de Baume-les-Dames

La commune de Baume-les-Dames engage un vaste programme de modernisation de son réseau d'assainissement à l'issue du diagnostic réalisé en 2019,



qui révèle de nombreux dysfonctionnements conduisant à des rejets de pollution dans le Doubs, par temps sec et en période de pluie. L'enjeu est d'accroître la quantité de pollution acheminée jusqu'à la station d'épuration communale de 8 000 équivalents-habitants, actuellement estimée à 50 % seulement de la pollution émise. Le programme de travaux prévu sur les années 2020 et 2021 comprend des modifications de canalisations et d'ouvrages hydrauliques, la suppression de points de déversement, la création d'un poste de refoulement sur le secteur Cour et la construction d'un bassin d'orage de 1 800 m³ sur le secteur Jouffroy-d'Abbans pour stocker le volume de ruissellement d'une pluie mensuelle. Il reçoit de l'agence de l'eau **une aide de 1,4 M€**.

DOUBS Valorisation et restauration de zones humides du département du Doubs

La Fédération départementale des chasseurs du Doubs (FDC 25) pilote le projet « ReZo humide », soit la gestion de près de 440 ha de zones humides dans le département du Doubs et qui vise plus largement à valoriser et restaurer plus d'une dizaine de milieux humides dégradés. La Fédération a décidé de renforcer ses investissements en faveur des milieux humides grâce à l'adoption d'une stratégie foncière en lien notamment avec les collectivités disposant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et les opérateurs fonciers (SAFER, Conservatoire d'Espaces Naturels ...). Dans le cadre de la programmation 2020 « ReZo humide », la FDC 25 prévoit également des travaux de restauration sur 5 sites, consistant essentiellement à débroussailler et couper des résineux en prévision de travaux ultérieurs. Elle envisage aussi le renouvellement du plan de gestion (2020-2024) sur 5 sites et la poursuite de l'animation territoriale sur 9 sites à Amagney, Tarcenay, Chaux les Passavant, Landresse, Glamondans, La Grange, Gémonval, Sainte Colombe et Houtaud. Pour l'ensemble de ces prestations essentiellement réalisées en régie, la FDC 25 reçoit de l'agence de l'eau une subvention globale de **104 000 €** (dont 20 800 € au titre du nouvel appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat »).

SAÔNE-ET-LOIRE Restauration du fonctionnement naturel de la Mouge à l'amont d'Azé par retour dans son lit originel et éloignement de la route

Le département de Saône-et-Loire va remettre dans leurs vallées d'origine la Mouge et son affluent le Ruisseau de Joux, respectivement sur 700 et 200 mètres, entre Donzy-le-Pertuis et Azé. Cette opération a un double objectif : d'une part éloigner la Mouge de la route départementale 15 qui subit des dégradations liées à l'érosion latérale de la rivière et d'autre part redonner un fonctionnement plus naturel aux deux cours d'eau pour améliorer leur qualité écologique dans ce secteur. Le parcours actuel de la Mouge, artificialisé sur 730 mètres dont 500 mètres le long de la RD15, sera remplacé par un tracé sinueux dans le thalweg. La confluence entre la Mouge et le ruisseau de Joux sera restaurée par prolongement du tracé du ruisseau de Joux sur 200 mètres. Par ailleurs le déplacement des lits des deux cours d'eau permet de contourner, d'aménager ou supprimer 4 ouvrages faisant obstacle à la circulation piscicole. Pour ce projet, inscrit au contrat des rivières du Mâconnais, visant la renaturation de la Mouge, rivière classée en première catégorie piscicole avec la présence de truite Fario et d'écrevisses à pieds blancs, l'agence de l'eau attribue **une subvention de 220 325 €**.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DU MILIEU MARIN DES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

13 millions d'euros ont été investis au 1^{er} semestre 2020 par l'agence de l'eau ce qui correspond à **505 projets** portés par les collectivités, les entreprises et associations dont **90% des actions concernent la réduction des apports polluants à la mer.**

- **83 % des aides pour réduire les apports polluants à la mer** dont :
 - 7,1 M€ pour réduire les pollutions domestiques, dont 2,2 M€ pour la pollution pluviale,
 - 3,6 M€ pour réduire les pollutions agricoles,
 - 374 000 € pour réduire les pollutions toxiques industrielles.
- **12% des aides vont à la surveillance du milieu marin** dont :
 - 1 M€ pour surveiller la qualité écologique du milieu marin et les pressions,
 - 710 000 € pour mieux connaître la biodiversité marine et le fonctionnement du milieu.
- **5% des aides vont à la préservation et la restauration écologique du milieu marin** dont :
 - 360 000 € pour restaurer les fonctions écologiques perdues des petits fonds côtiers sur les secteurs où la pollution est aujourd'hui maîtrisée.

3 axes majeurs guident l'action de l'agence de l'eau

1. **réduire les apports de polluants à la mer** avec une priorité à la gestion des eaux pluviales afin de continuer à améliorer la qualité chimique du milieu et de répondre aux enjeux de contamination de la chaîne trophique ;
2. **améliorer la connaissance**, notamment sur la biodiversité marine et la surveillance des écosystèmes marins et des pressions qui les affectent ;
3. **ne pas dégrader le milieu et le restaurer** avec une priorité pour protéger l'herbier de posidonie des ancrs des gros bateaux, en synergie avec le renforcement récent de la réglementation relative aux mouillages par le Préfet maritime de Méditerranée.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ● Marie-Claire Lunven ● 04 72 71 27 24 ● marieclaire.lunven@eaurmc.fr

Agence Plus2sens ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● laurence@plus2sens.com

● Stéphanie Bonnamour ● 06 60 58 45 45 ● stephanie@plus2sens.com